

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Rennes, le 12 SEP. 2019

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
préalable à l'autorisation environnementale et au permis d'aménager concernant le projet
d'aménagement « secteur sud » de La Chapelle-des-Fougeretz

En application de l'arrêté préfectoral du 12 SEP. 2019, il sera procédé, à la demande de la SNC Sud Chapelle, à l'ouverture d'une enquête publique du 8 octobre 2019 (8h30) au 6 novembre 2019 (17h00) inclus en vue d'obtenir l'autorisation environnementale et le permis d'aménager pour le projet d'aménagement du « secteur sud » de La Chapelle-des-Fougeretz.

Les dossiers comprenant la demande d'autorisation environnementale, la demande de permis d'aménager, le résumé non technique, l'étude d'impact, seront mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :

- à la mairie de La Chapelle-des-Fougeretz (siège de l'enquête) – 2, rue de la Mairie - 35520 La Chapelle-des-Fougeretz, aux jours et heures d'ouverture habituels (le lundi et jeudi de 8h30 à 12h00 - le mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - le samedi de 09h00 à 12h00).
- sur le site internet des services de l'État en Ile-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>

Un poste informatique est à disposition dans le hall de la préfecture d'Ile-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, pour consultation du dossier.

Chacun pourra consigner sur le registre d'enquête publique ouvert en mairie de La Chapelle-des-Fougeretz ses observations et propositions, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale du siège de l'enquête ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.chapellefougeretz@gmail.com
Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiqué.

Des informations concernant le projet pourront être obtenues auprès de la SNC Sud Chapelle – 19 boulevard de Beaumont – CS 71202 - 35012 Rennes cédex – Tél. : 02.99.35.03.30 @ : o.grondin@giboire.com

Monsieur Bernard PRAT, ingénieur en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de La Chapelle-des-Fougeretz les :

- mardi 8 octobre 2019 de 8h30 à 11h30
- mercredi 23 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- mercredi 6 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ile-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi qu'à la mairie de La Chapelle-des-Fougeretz, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Les autorités compétentes sont la préfète d'Ile-et-Vilaine pour autoriser ou refuser au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale concernant la réalisation du projet et le maire de la Chapelle-des-Fougeretz pour accorder ou refuser le permis d'aménager.

Pour la Préfète,
le Secrétaire Général,



Ludovic GUILLAUME